



*Assemblée Générale Ordinaire Annuelle
du 1^{er} Juin 2013*

PROCES VERBAL



FB EC  JRF  GM MA  WF  SE

1. SOMMAIRE

| | |
|--|---|
| 1. Le mot du conseil d'administration..... | 2 |
| 3. Formalités..... | 3 |
| Objet..... | 3 |
| Présence..... | 3 |
| Président, scrutateurs et secrétaire..... | 3 |
| Mise à disposition des documents..... | 3 |
| Ordre du Jour..... | 4 |
| 4. Déroulé..... | 4 |
| 5. Résolutions soumises au vote..... | 5 |
| 1ère Résolution : PV AG transformation..... | 6 |
| 2ème Résolution : | 6 |
| 3ème Résolution – Comptes Annuels, Rapport de Gestion et Quitus..... | 6 |
| 4ème Résolution - affectation des bénéfices..... | 6 |
| 5ème Résolution - approbation du rapport spécial | 7 |
| 6ème Résolution - élections d'administrateurs | 7 |
| 7ème Résolution - pouvoirs au porteur : | 7 |

FB EC 64 86 WF
R DR RA



2.FORMALITÉS

Objet

L'an deux mille treize, le samedi 1^{er} juin à neuf heures trente,
Les sociétaires de la coopérative d'intérêt ENERCOOP Languedoc-Roussillon, immatriculée au RCS de Montpellier sous le n°532 532 702, dont le siège social est situé au 371 avenue du marché gare 34070 Montpellier, se sont réunis à l'Hôtel de la coopération au 55 rue saint Cléophas à Montpellier, en assemblée générale ordinaire.

Présence

Il a été établie une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Feuille de présence : <http://enercoop-languedoc.fr/ag/2013-06-01%20AGO/Feuille%20c3%a9margement.pdf>

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du conseil, permet de constater que les sociétaires présents ou représentés possèdent plus de 25% des droits de vote (55 votants sur 195 sociétaires).

Liste des sociétaires admis au vote :

personnes morales <http://enercoop-languedoc.fr/ag/2013-06-01%20AGO/Liste%20soci%20c3%a9taires%20personnes%20morales.pdf>

Personnes physiques <http://enercoop-languedoc.fr/ag/2013-06-01%20AGO/Liste%20soci%20c3%a9taires%20personnes%20physiques.pdf>

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée, et peut valablement délibérer.

Président, scrutateurs et secrétaire

Monsieur Yves-Alain LIENARD préside la séance en sa qualité de Vice-Président du Conseil d'Administration.

Sont désignés comme scrutateur :

Monsieur Sylvain GOINEAU

Monsieur Pierre MORIN

Madame Sylvie ANOI comme Secrétaire

Mise à disposition des documents

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des sociétaires:

les lettres de convocation

la feuille de présence à l'assemblée,

les pouvoirs des sociétaires représentés,

le rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice écoulé,

les rapport et rapport spécial du commissaire aux comptes d

Handwritten signatures and initials: SE, PS, EC, GM, JAF, JG, WFG, NKA.



le texte des résolutions proposées à l'assemblée,

Ordre du Jour

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

Approbation du PV de l'AG de transformation du 24 avril 2012

Rapport du conseil d'administration,

Rapport du commissaire aux comptes,

Approbation du bilan, compte de résultat et de l'annexe de l'exercice clos le 31/12/12,

Quitus au conseil d'administration de l'exécution de son mandat,

Affectation du résultat,

Pouvoirs pour dépôt et publicité,

3. DÉROULÉ DE LA MATINÉE

La présentation donnée lors de l'AG est disponible ici : http://prezi.com/xdhljx5kx_ea/ ainsi que le programme complet

Le président de séance tient à remercier l'ensemble des sociétaires présents, ainsi que l'URSCOP pour la mise à disposition de l'Hôtel de la Coopération permettant la bonne tenue de l'Assemblée Générale.

Retour AG Enercoop national à Cluny notamment collectif pour une transition citoyenne

Rapport sur la vie coopérative par Yves Alain Lienard, avec notamment le renouvellement du conseil d'administration et la présentation des candidatures

Présentation du Bilan 2012 avec un point sur l'activité 2012 (Simon Cossus pour le commercial et la formation et Guillaume Marcenac pour la production) et la présentation des comptes (Anita Johannes – Expert Comptable) et des rapports du commissaire aux comptes (Florence Gabriel)

Présentation des Résolutions par Yves-Alain Lienard

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes.

Mise au vote des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire

Le vote a lieu à bulletin secret pendant l'heure du déjeuner et est clôturé vers 14h.

Un repas convivial tiré du sac est partagé entre les sociétaires et leur permet de mieux faire connaissance

se FB GM FC JPSG BSA WF



4. RÉSOLUTIONS SOUMISES AU VOTE

1^{ère} Résolution : PV AG transformation

L'assemblée générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance des rectifications du Procès Verbal de la précédente Assemblée Générale du 24 avril 2012 (Transformation de l'association en SCIC), approuve le PV modificatif d'AG.

Cette résolution permet aux sociétaires de confirmer ou de revenir sur les choix ayant été faits lors de la dernière Assemblée Générale.

Cette résolution est acceptée à l'unanimité

2^{ème} Résolution :

Quelques rectifications mineures ont été apportées aux statuts. Il ne s'agit pas de modifications nécessitant une assemblée générale extraordinaire.

- article 6, ligne 4, la somme écrite en toute lettre est « trente neuf mille quatre cent euros »

- article 49, ligne 2, à remplacer par : « par exception, le premier exercice commencera le 1^{er} avril 2012 »

- article 47, lignes 4 et 5, à remplacer par : « le commissaire aux comptes titulaire est : KPMG audit Sud-Est, représentée par Florence GABRIEL » et « le commissaire aux comptes suppléant est : KPMG Audit Sud- Ouest, représenté par Michel DEDIEU »

L'assemblée générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance des rectifications précédentes approuve les statuts ainsi modifiés.

Cette résolution permet aux sociétaires de valider les statuts

Cette résolution est acceptée

53 oui et 2 abstentions dans le collège consommateurs

3^{ème} Résolution – Comptes Annuels, Rapport de Gestion et Quitus

L'assemblée générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, approuve dans toutes leurs parties le rapport de gestion du conseil et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012, faisant ressortir un bénéfice de 1 440,26€.

Elle donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs de l'accomplissement de leur mandat au titre dudit exercice 2012.

Handwritten signatures and initials: PS, GM, EC, JPF, 26, BSA, WF, and a large signature.



Cette résolution permet aux sociétaires de renouveler leur confiance dans le conseil d'administration.

Cette résolution est acceptée à l'unanimité

4ème Résolution - affectation des bénéfices

L'assemblée, statuant en la forme ordinaire, après avoir constaté l'existence de bénéfices au titre de l'exercice considéré, décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter le solde, soit 1 440,26€ comme suit :

réserve légale 216,04€

réserve statutaire impartageable : 612,11€

report à nouveau : 612,11€

Elle constate que les capitaux propres de la société sont supérieurs à la moitié du capital social, selon les dispositions de l'article L. 225-248 du code de commerce.

cette résolution permet de placer les bénéfices réalisés au cours de l'exercice 2012 en dotation des réserves légales et statutaires et au compte de report à nouveau pour consolider les fonds propres.

Cette résolution est acceptée à l'unanimité

5ème Résolution - approbation du rapport spécial

Concernant le rapport spécial du Commissaire aux comptes relatif aux conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce.

L'assemblée générale, statuant en sa forme ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce approuve la convention mentionnée au rapport du Commissaire aux comptes pour l'exercice 2012.

cette résolution vise à constater, à la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, que la convention mentionnée au rapport du commissaire aux comptes, à savoir le contrat de travail de Simon Cossus, est conforme aux règles de fonctionnement de la coopérative.

Cette résolution est acceptée à l'unanimité

6ème Résolution - élections d'administrateurs

L'assemblée générale, statuant en sa forme ordinaire, conformément aux statuts et au tirage au sort ayant eu lieu lors de la réunion du Conseil d'Administration du 17 septembre 2012 constate la sortie de plusieurs administrateurs :

collège A ; membres fondateurs / "porteurs" : Jean-Pierre FORSTER

collège C ; consommateurs et personnes soutiens : Lise GALLOIS ; Yves-Alain LIENARD

Handwritten signatures and initials: PS, GM, EC, JRF, BSA, WF, and a large signature.



collège D ; producteurs : Elsa IBANES

collège E ; des partenaires et organismes d'appui : William FETTIG

Constatant que plusieurs sièges d'administrateurs sont vacants elle procède à l'élection en choisissant parmi les candidats figurant sur la liste en annexe de ce courrier.

L'assemblée générale désigne les nouveaux administrateurs ou renouvelle ceux dont le mandat est arrivé à échéance. Il y a 5 à 6 sièges à pourvoir pour cette année.

| Candidat / collège | A (4) | B (42) | C (1) | D (4) | E (4) | F (0) |
|----------------------------------|-------|--------|-------|-------|-------|-------|
| Bruno HERAIL (Consommateurs) | 3 | 39 | 1 | 3 | 3 | 0 |
| Lise GALLOIS (consommateurs) | 4 | 37 | 1 | 3 | 4 | 0 |
| Eric CIAPPARA (Consommateurs) | 4 | 38 | 1 | 3 | 3 | 0 |
| William FETTIG (Partenaire) | 4 | 40 | 1 | 3 | 4 | 0 |
| Jean-Pierre FORSTER (Fondateurs) | 4 | 40 | 1 | 3 | 3 | 0 |
| Yves-Alain LIENARD (Fondateurs) | 4 | 39 | 1 | 3 | 4 | 0 |

À noter que le collège des collectivités ne compte pas encore de sociétaire.

7ème Résolution - pouvoirs au porteur :

L'assemblée générale, statuant en la forme ordinaire, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes les formalités qui seront nécessaires.

Après l'assemblée générale, les comptes et l'annexe comptable doivent être déposés auprès du greffe du Tribunal de commerce, accompagnés du texte des résolutions adoptées lors de l'assemblée. De plus, les résolutions désignant les administrateurs doivent faire l'objet d'une publication dans un journal d'annonces légales et d'un dépôt au greffe du tribunal de commerce.

Cette résolution est acceptée

54 oui et 1 abstention dans le collège producteurs

Handwritten signatures and initials: PB, GM, EC, WF, JRF, and others.



5. DÉROULÉ DE L'APRÈS MIDI

Plénière « connaissons nous mieux »

L'après midi débute vers 14h30 par une plénière « Connaissons nous mieux ! » par Simon Cossus qui permet une mise à niveau des connaissances des sociétaires par un jeu de questions réponses échanges autour de points de détails techniques ou opérationnels. Une présentation des orientations pour 2013 est donnée par Yves-Alain Lienard et Simon Cossus notamment concernant l'orientation politique, la prévision des activités, et le prévisionnel financier.

Ateliers

Deux ateliers sont ensuite proposés :

"Tupperwatt" que puis je faire en tant que sociétaire pour diffuser Enercoop ? (Simon Cossus)

"Le projet de chez vous" initier un projet de production sur votre territoire. (G. Marcenac)

Les synthèses de ces ateliers vous seront envoyées prochainement.

Clôture

La journée se termine vers 19h30 après un discours de clôture par Yves-Alain Lienard, qui se poursuit par des discussions informelles et conviviales.

